EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT
ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 30 Octobre 2017

AP/CAT(2017)18
Or Français

ACCORD EUROPÉEN MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

PROJET DE MANDAT POUR

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉS PAR LE COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS D'EUR-OPA

Document préparé par le Secrétariat de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Cadre :

Crée en 1987 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe [voir le texte de la Résolution (87)2], l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques. Au niveau politique, l'organe décisionnaire d'EUR-OPA est la Session ministérielle, assistée par le Comité des Correspondants Permanents. En définissant les priorités de l'Accord par l'adoption d'un plan à moyen terme, ce Comité approuve les Recommandations et les Résolutions correspondantes adressées aux autorités compétentes des États membres. Il approuve également des lignes directrices en vue de leur mise en œuvre.

L'objectif de cet Accord partiel est que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.

Le Comité des Correspondants Permanents donne mandat au Bureau pour vérifier la suite donnée aux Recommandations et Résolutions adoptés par ce même Comité par les autorités compétentes des États membres.

Le Comité délègue au Bureau la collection des données et l'invite à rassembler des informations par rapport au suivi de la mise en œuvre des Recommandations et Résolutions d'EUR-OPA des dix dernières années et leur impact sur les législations et stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes.

Tâches principales :

En vue d'améliorer la coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs au sein des Etats membres et au niveau de la plateforme, le Bureau

►réalisera une enquête sur le suivi de la mise en œuvre des Recommandations et Résolutions d'EUR-OPA et leur impact concret sur les législations, politiques et stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ;

►assurera de quelle façon les États membres :

- élaborent de stratégies de réduction de risques de catastrophes et si les instruments élaborés par EUR-OPA sont pris en compte ;
- quelles sont les preuves d'amélioration de la situation (changements apportés aux législations, politiques ou pratiques nationales, identification des bonnes pratiques, etc.) ?

►enquêtera du nombre et de l'efficacité de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité.

Tâches spécifiques :

►En marge des réunions habituelles, le Bureau, le Secrétariat et le consultant se réuniront deux fois en 2018, puis travailleront par correspondance, Skype et téléphone.

►Développement d'un Questionnaire de bilan (par thématiques), assurant le suivi par les 25 partis contractants, répartissant les responsabilités respectives (le correspondant permanent national respectif est chargé de la distribution du Questionnaire aux autorités correspondantes, de recueillir les réponses et de les transmettre au Secrétariat).

►Evaluation du Questionnaire.

►Préparation d'un Rapport, comprenant des recommandations et identifiant des priorités pour des actions futures à mener.

►Organisation d'un Workshop pour analyser les résultats de l'enquête et identifier des possibles initiatives futures de monitoring.

Le Bureau est composé de 3 membres. Il pourra être assisté d'un consultant[1]. Le Secrétariat assurera la coordination et le suivi.

Durée du Mandat et calendrier :

►novembre 2017 - décembre 2018
►2 réunions du Bureau (avril 2018, septembre 2018)
►Workshop (novembre 2018)

Budget
2017
2018

[1] Sous réserve de disponibilité des fonds.

TACHES SPECIFIQUES	CALENDRIER
1) Adoption du mandat du Bureau pour la mise en œuvre et le suivi des Recommandations et Résolutions	*6-7 novembre 2017*
2) Elaboration du Questionnaire	*janvier 2018*
3) Réunion du Bureau	*avril 2018*
Envoi du Questionnaire aux Etats membres	*avril 2018 (délai pour réponses : 31 juillet 2018)*
4) Réunion du Bureau Evaluation des réponses par le Bureau	*septembre 2018*
5) Présentation du Rapport final avec des recommandations et indiquant des pistes à suivre à la Plénière du Comité des Correspondants Permanents EUR-OPA et mise en place d'un réseau de bonnes pratiques	*novembre 2018*
6) Workshop	*novembre 2018*